

## Master GRH en alternance : critères de validation des offres de contrats

Forte de sa longue expérience de formation aux Ressources Humaines, Grenoble IAE propose depuis la rentrée 2024 son Master GRH sur deux années en alternance : le parcours « [Management durable et innovant des ressources humaines](#) » forme une vingtaine d'étudiants avec cette pédagogie.

La future promotion de M1 2025-2026 sera sélectionnée au printemps 2025, et les étudiants admissibles pourront ensuite proposer à l'IAE les contrats établis avec les organisations prêtes à les recruter. Ces organisations peuvent être des entreprises, des établissements publics ou des associations ; les contrats proposés par les organisations de l'écosystème de Grenoble-Isère seront examinés avec intérêt.

L'école validera ensuite les contrats en suivant les critères suivants :

- ✓ [affectation](#) : les alternants doivent être affectés dans le service en charge des ressources humaines d'une entreprise ou d'une organisation (hors cabinet de recrutement ou société d'intérim) ;
- ✓ [missions](#) : les activités et missions doivent être diverses et graduées sur deux ans. S'il y a des missions relatives au recrutement, celles-ci ne doivent pas occuper plus qu'une année ;
- ✓ [encadrement](#) : les alternants doivent être encadrés par une personne de niveau Master ou équivalent, disposant d'une expérience significative en gestion des ressources humaines ;
- ✓ [environnement de travail](#) : la présence d'autres étudiants en formation (stagiaires ou alternants) doit être limitée ; le cas échéant, leur nombre et leur qualité doivent être précisés.

Contact pédagogique : [christian.defelix@grenoble-iae.fr](mailto:christian.defelix@grenoble-iae.fr)